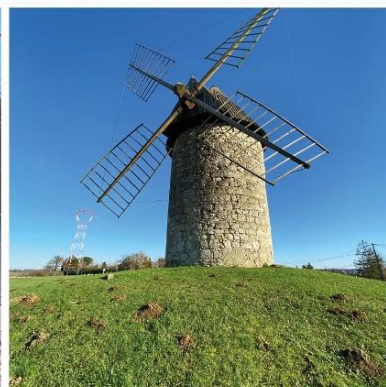
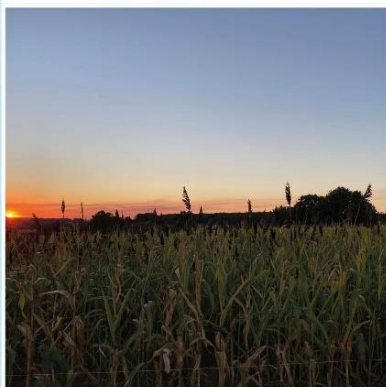




CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2022



www.ville-foulayronnes.fr

PREAMBULE

Le rapport d'orientation budgétaire et le débat

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) n'est pas un compte administratif, ni un budget, c'est une projection financière qui n'affecte en rien les prérogatives du conseil municipal à voter annuellement son budget.

Ainsi, prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le DOB a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités au regard de l'évolution possible de la situation financière de la collectivité.

Son rapport, en intégrant les perspectives de fonctionnement (gestion courante) et d'Investissement (PPI et contrat municipal associé) vise également à permettre à l'assemblée municipale et après intégration des projets de la commune, d'apprécier si au terme du mandat en cours, la commune a la capacité de préserver ses ratios prudentiels en termes d'épargne et de capacité de désendettement.

Cette projection revêt une valeur stratégique sur la durée du mandat 2023-2026 avec, pour cette année, l'intégration dans cette prospective des effets non neutres en charges et en ressources du coût de l'énergie, et des différents produits du quotidien.

Pour convenablement débattre de ces orientations budgétaires, il est important de les resituer à la fois dans le contexte économique international et national mais aussi au regard du contexte financier résultant :

- D'une part de la Loi de Finances 2023 en ce qu'elle a prévu pour les collectivités territoriales
- Et d'autre part les enjeux socio-économiques que nous avons à ce jour de l'exercice comptable de l'année 2022.

SOMMAIRE

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL INTERNATIONAL ET NATIONAL

II - LE CONTEXTE FINANCIER POUR 2023

III - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE FOULAYRONNES

A) FONCTIONNEMENT : DES RECETTES OPTIMISEES, DES DEPENSES MAITRISEES : UNE SITUATION FINANCIERE Saine DE LA VILLE DE FOULAYRONNES

1) Les recettes de fonctionnement et les paramètres proposés / Une progression globale raisonnable en moyenne annuelle de + 2.89 % sans augmentation des impôts locaux

1) Les dépenses de fonctionnement et les paramètres proposés / Poursuite de la maîtrise avec une variation annuelle de + 1.57 %

B) INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT MUNICIPAL 2020-2026

1) Dépenses d'investissement : Préserver le patrimoine communal et poursuivre le contrat municipal : Réalisation du projet phare du mandat.

2) Les recettes d'investissement : maximiser les subventions externes possibles

3) Capacité de financement : Une Commune capable d'investir

4) Une gestion financière saine : une capacité de désendettement en constante diminution

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL INTERNATIONAL ET NATIONAL

Introduction

L'activité économique mondiale a connu un fort rebond en 2021 : +6% après une baisse du PIB de 3.5% en 2020. Depuis presque trois ans, la crise sanitaire est venue bouleverser les équilibres politiques, les dépendances économiques et en ricochet, fragiliser les relations internationales. Désormais depuis le début de l'année 2022 s'y ajoute désormais durablement les innombrables conséquences directes ou indirectes de la guerre en Ukraine ainsi que celles liées au dérèglement climatique dont nous éprouvons quotidiennement l'accélération.

Un ciel qui s'obscurcit

Nous vivons une période de conflictualités dangereuses. Le jeudi 24 février 2022 restera dans les manuels d'histoire comme la date du retour de la guerre au cœur de l'Europe. L'invasion de l'Ukraine par l'armée russe fait courir au monde le risque de revivre les escalades incontrôlées des jeux d'alliances, sur un échiquier mondial instable.

Cette guerre accélère aussi notre prise de conscience de la nécessité de sortir de la dépendance des énergies fossiles, en commençant par réduire notre consommation énergétique.

Cette guerre proche n'est cependant qu'une guerre parmi beaucoup d'autres. Dans un monde redevenu instable au sortir de la guerre froide, les conflits, avérés ou larvés, sont menés par de multiples acteurs interférant sur la scène internationale. Ces conflits multiples sont autant de sujets d'inquiétudes traduits, notamment, dans le changement des modes de vie ainsi que dans la volatilité des différents marchés, qu'ils soient consacrés à l'argent, à l'énergie, aux matières premières, à l'eau ou aux denrées alimentaires, ces derniers marchés étant, par ailleurs, soumis aux catastrophes climatiques

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a amplifié les tensions sur les prix de l'énergie, et particulièrement sur le prix du gaz, et fortement accru le risque géopolitique.

Les ménages et les entreprises subissent les effets de ce choc via la baisse de leur pouvoir d'achat ou la hausse de leurs coûts de production.

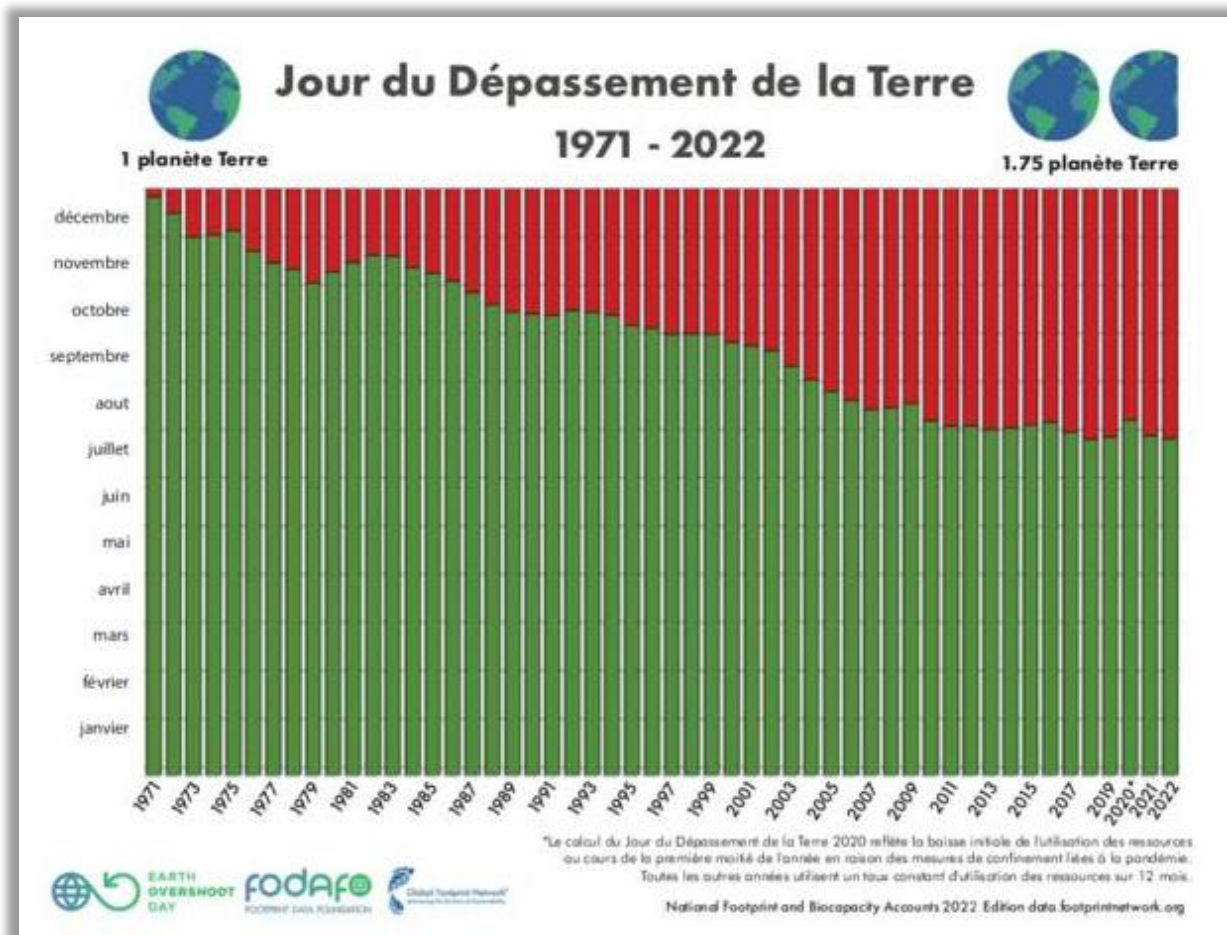
L'urgence face au changement climatique

Les experts du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'accordent pour considérer régulièrement les transitions numériques et énergétiques comme étant des préoccupations incontournables et urgentes.

La planète souffre et la notion de développement durable nous fait prendre conscience qu'une croissance infinie dans un monde fini n'était pas concevable.

Bien que nous la sachions tous, chaque année, le « jour de dépassement », date à partir de laquelle l'Humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an, avance : en 2022, c'était le 28 juillet.

Autre donnée : l'hémisphère Nord est à l'origine de 90 % des rejets de gaz à effet de serre ; l'hémisphère Sud n'est souvent riche que de ses ressources naturelles



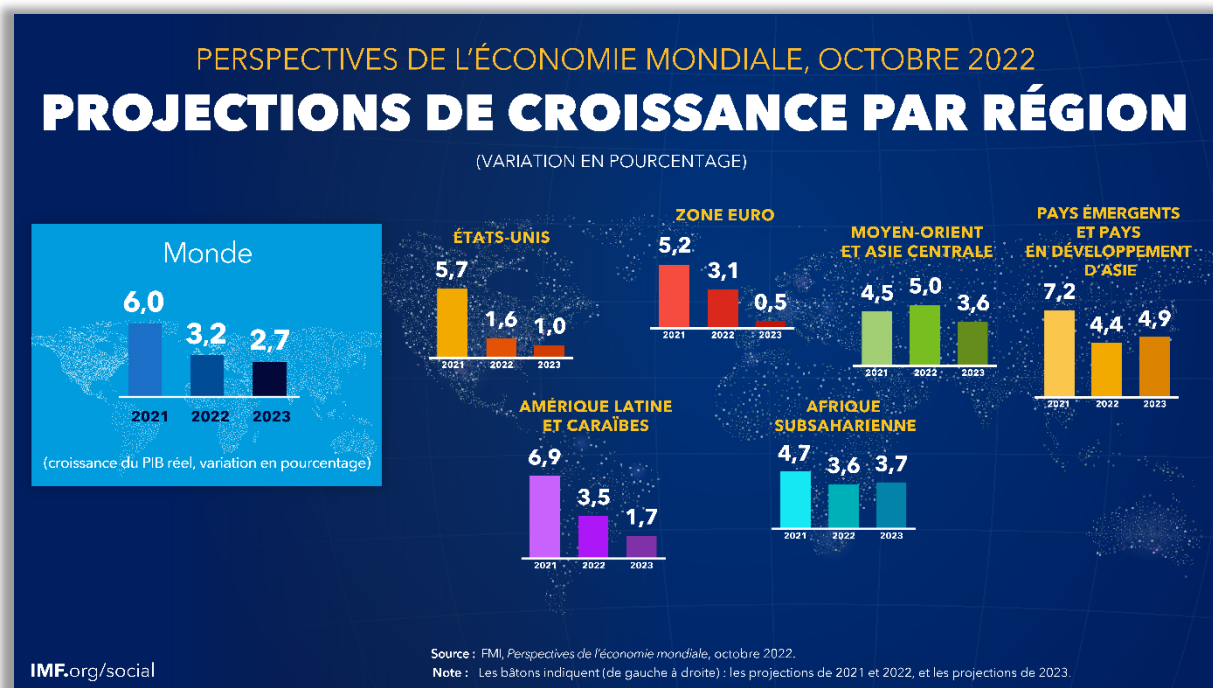
Au niveau mondial

Du Coup de chaud au Coup de Froid

Perspectives pour l'économie mondiale 2022-2023

La Croissance : après un rebond en 2021 6% (contre -3.5% en 2020, l'activité ralentit) ...

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. La croissance mondiale devrait ralentir de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.



Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS

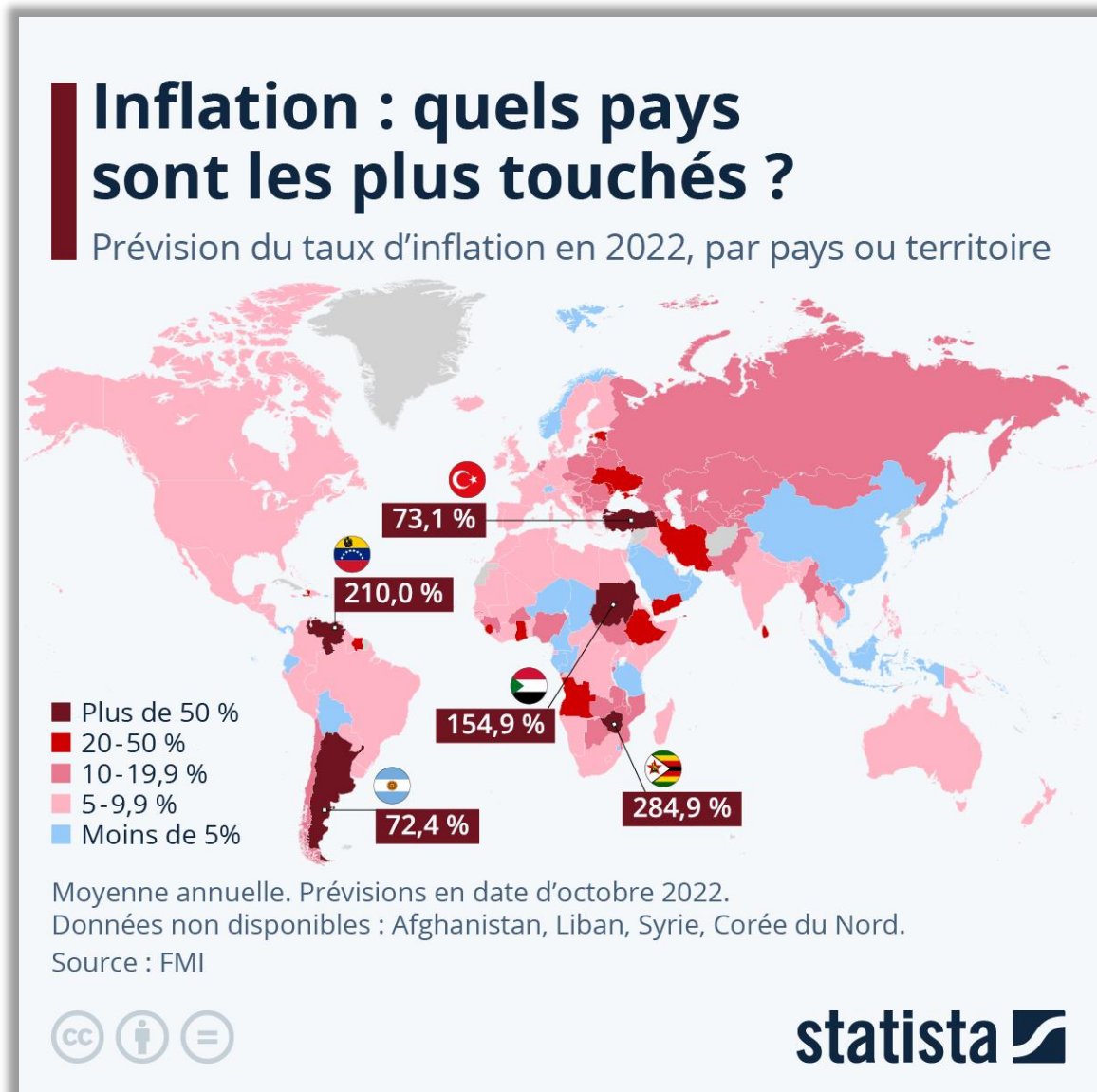
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2021	2022	2023
Production mondiale	6,0	3,2	2,7
Pays avancés	5,2	2,4	1,1
États-Unis	5,7	1,6	1,0
Zone euro	5,2	3,1	0,5
Allemagne	2,6	1,5	-0,3
France	6,8	2,5	0,7
Italie	6,6	3,2	-0,2
Espagne	5,1	4,3	1,2
Japon	1,7	1,7	1,6
Royaume-Uni	7,4	3,6	0,3
Canada	4,5	3,3	1,5
Autres pays avancés	5,3	2,8	2,3
Pays émergents et pays en développement	6,6	3,7	3,7
Pays émergents et pays en développement d'Asie	7,2	4,4	4,9
Chine	8,1	3,2	4,4
Inde	8,7	6,8	6,1
ASEAN-5	3,4	5,3	4,9
Pays émergents et pays en développement d'Europe	6,8	0,0	0,6
Russie	4,7	-3,4	-2,3
Amérique latine et Caraïbes	6,9	3,5	1,7
Brésil	4,6	2,8	1,0
Mexique	4,8	2,1	1,2
Moyen-Orient et Asie centrale	4,5	5,0	3,6
Arabie saoudite	3,2	7,6	3,7
Afrique subsaharienne	4,7	3,6	3,7
Nigéria	3,6	3,2	3,0
Afrique du Sud	4,9	2,1	1,1
<i>Pour mémoire</i>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	6,8	3,6	3,6
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,8	4,9

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2022.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire ; l'exercice 2021/2022 débute en avril 2021. Les projections de croissance des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2022 pour l'Inde sont de 6,9 % en 2022 et 5,4 % en 2023, sur la base de l'année civile.

... et l'inflation continue d'augmenter

Selon les prévisions, l'inflation mondiale bondira de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024. La politique monétaire doit continuer de s'employer à rétablir la stabilité des prix et la politique budgétaire doit s'attacher à atténuer les pressions sur le coût de la vie, tout en maintenant une orientation suffisamment restrictive alignée avec la politique monétaire. Des réformes structurelles peuvent apporter un soutien supplémentaire à la lutte contre l'inflation en améliorant la productivité et en atténuant les problèmes d'approvisionnement tandis qu'une coopération multilatérale efficace est nécessaire pour accélérer la transition vers les énergies vertes et éviter la fragmentation.



Evolution du Prix de l'énergie

Au niveau mondial on observe une forte augmentation de plus de 60% depuis 2019 du prix des énergies mondiales. Même si nous avons connu pendant la crise sanitaire de 2020 une chute des prix du fait de la baisse d'activité, ces prix sont fortement repartis à la hausse du fait de la reprise forte de l'activité économique mondiale, qui a fait apparaître une offre insuffisante.

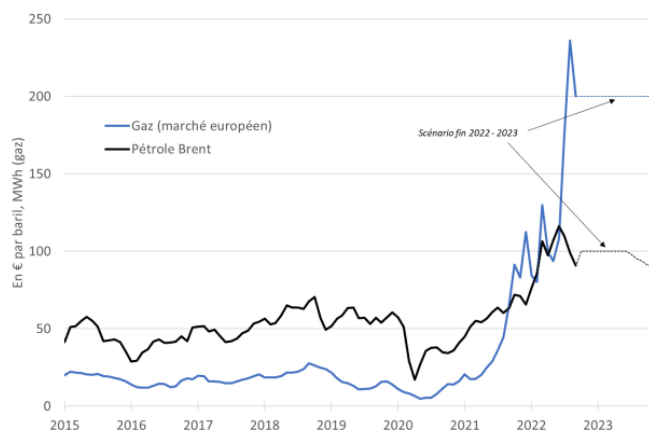
Même si l'on note l'augmentation significative du prix du pétrole et du charbon, le gaz est sans conteste l'énergie dont le prix a le plus fortement augmenté, notamment en Europe. Ceci est en grande partie lié à des raisons géopolitiques : les tensions entre l'Europe et la Russie autour du gazoduc Nordstream 2 avaient commencé en 2021 et se prolongent aujourd'hui depuis le début du conflit en Ukraine. Or, la Russie fournit 40 % du gaz européen.

La France, bien que produisant la majeure partie de son énergie grâce au nucléaire, pâtit de cette hausse du prix du gaz, dont le prix est directement lié à celui de l'électricité, en raison de la réglementation européenne. Tout ceci pèse fortement sur les ménages et les entreprises françaises, d'autant plus que rien n'indique que les prix de l'énergie sont amenés à baisser de nouveau à court terme.



Un double choc sur les prix de l'énergie

Quel scénario en 2022 pour les prix de l'énergie ?



Sources : Refinitiv Eikon Datastream et prévision OFCE.

Au niveau Europe

Inflation élevée et croissance en berne :

Un cocktail délétère et un défi à relever pour l'Europe

La guerre que la Russie mène à l'Ukraine pèse de plus en plus lourdement sur les économies européennes.

L'aggravation de la crise énergétique grève le pouvoir d'achat des ménages et augmente les coûts des entreprises, et ces effets n'ont été que partiellement compensés par les nouvelles aides publiques. Les banques centrales sont intervenues plus vigoureusement afin de ramener l'inflation élevée et persistante aux niveaux cibles, et les conditions financières se sont durcies. Dans le reste du monde, la croissance a fléchi en Chine et aux États-Unis et l'inflation, qui a atteint un sommet jamais connu depuis plusieurs décennies, a entraîné un resserrement généralisé de la politique monétaire à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, les perspectives européennes se sont considérablement assombries, la croissance étant amenée à fortement ralentir tandis que l'inflation devrait rester élevée. La croissance de la production dans les pays européens avancés ou émergents (à l'exclusion des pays en conflit et de la Turquie) devrait passer respectivement de 3,2 % et 4,3 % en 2022 à 0,6 % et 1,7 % en 2023, soit 0,7 et 1,1 point de pourcentage de moins que les projections de la Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de juillet 2022. Les pertes de production seront très importantes dans les pays en conflit. Malgré une diminution prévue en 2023, l'inflation globale restera nettement supérieure aux objectifs des banques centrales, à 6,2 % dans les pays avancés et 11,8 % dans les pays émergents.

Prévisions économiques : Europe
(croissance du PIB réel ; en pourcentage)

	2021	PROJECTIONS	
		2022	2023
Europe	6,0	2,6	0,6
Pays européens avancés	5,6	3,2	0,6
Zone euro	5,2	3,1	0,5
France	6,8	2,5	0,7
Allemagne	2,6	1,5	-0,3
Italie	6,7	3,2	-0,2
Espagne	5,1	4,3	1,2
Royaume-Uni	7,4	3,6	0,3
Pays européens émergents	6,8	1,2	0,5
Russie	4,7	-3,4	-2,3
Ukraine	3,4	-35,0	.
Türkiye	11,4	5,0	3,0
Pays européens émergents hors pays en conflit et Türkiye	6,4	4,3	1,7

Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (PEM) ; calculs des services du FMI.

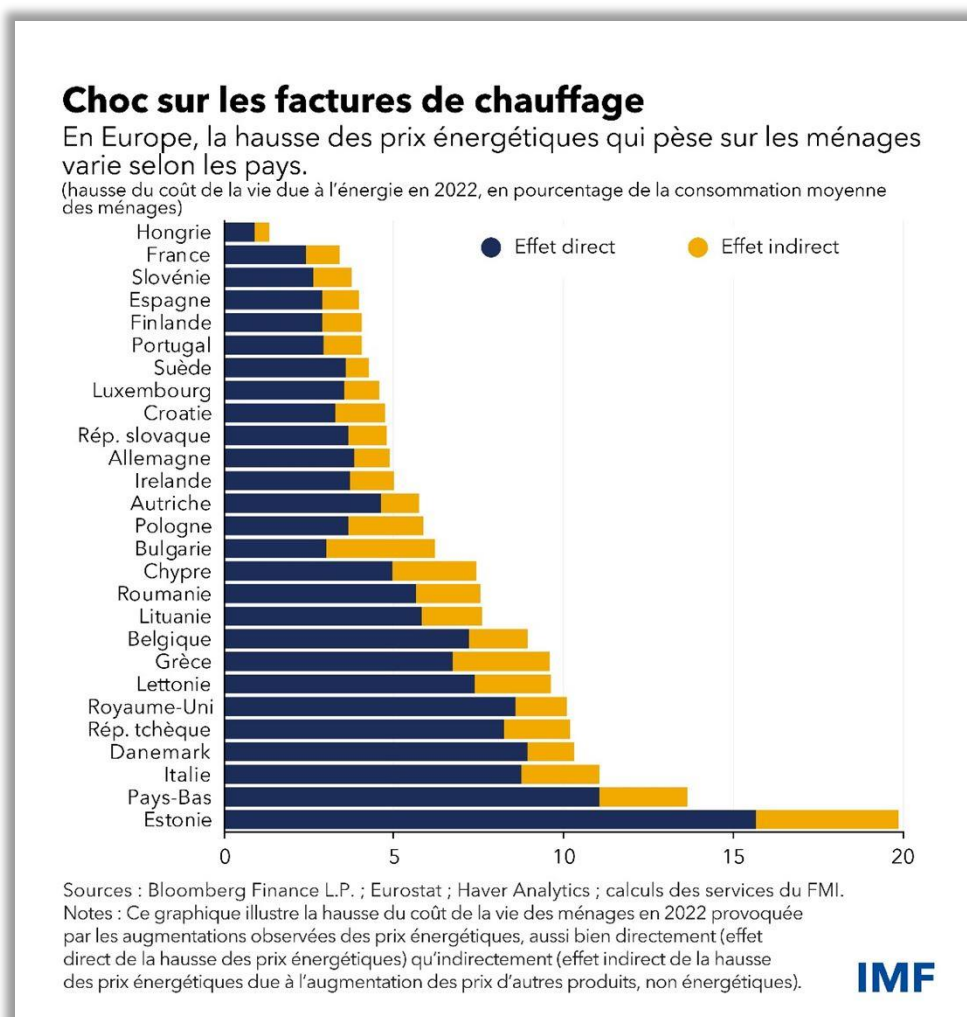
IMF

Focus Crise énergétique et coût au niveau Européen

Les décideurs européens ont réagi rapidement à la crise énergétique et rempli suffisamment les réserves de gaz avant la saison hivernale, mais de nouvelles perturbations de l'offre énergétique pourraient accroître les difficultés économiques.

Les scénarios montrent qu'un arrêt total des livraisons de gaz russe qui arrivent encore en Europe, conjugué à un hiver froid, risque d'entraîner des pénuries, des rationnements et une baisse du PIB allant jusqu'à 3 % dans certains pays d'Europe centrale et orientale. En outre, il pourrait provoquer une nouvelle flambée d'inflation dans l'ensemble du continent.

Même sans autres perturbations de l'offre énergétique, l'inflation pourrait persister plus longtemps à des niveaux plus élevés. La poussée inflationniste s'explique essentiellement, jusqu'à présent, par la hausse des cours des produits de base, surtout l'énergie mais aussi l'alimentation,



Au niveau de la France**La croissance manque d'énergie****Perspectives pour l'économie Française 2022-2023**

L'économie française en caisse de multiples chocs :

Hausse des prix de l'énergie

Incertitudes et tensions géopolitiques

Vagues de variant Omicron et difficultés d'approvisionnement

Hausse des taux d'intérêts

→ Ce qui conduit à une baisse de la croissance malgré les dispositifs budgétaires mis en place

- **La crise énergétique ralentit la croissance**

L'OFCE indique dans sa dernière analyse que le seul « choc énergie », qui est comparable au 1^{er} choc pétrolier pour l'économie française, réduirait le PIB de 3.3 points. Des mesures budgétaires ont été prise par le gouvernement afin de répondre à la crise énergétique, qui amortiraient le choc à hauteur de 1.5 point en 2023, pour un coût budgétaire de 47 milliards d'euros.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023 ^{a)}	2024
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	{ 0,8 ; - 0,5 }	1,8
IPCH ^{b)}	1,3	0,5	2,1	5,8	{ 4,2 ; 6,9 }	2,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel.

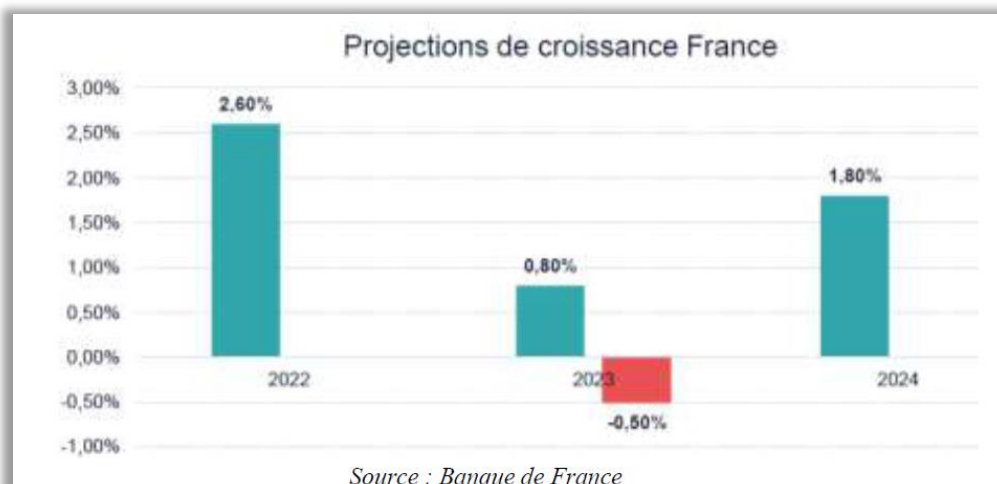
a) Les fourchettes de prévisions pour 2023 (et les prévisions pour 2024) ont été établies autour d'un scénario de référence avec des hausses du PIB réel de 0,5 % et de l'IPCH de 4,7 %.

b) À la différence de celles du gouvernement ou de l'Insee qui portent sur l'indice des prix à la consommation (IPC), nos prévisions d'inflation portent sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En août 2022, selon l'Insee, la hausse sur un an de l'IPCH s'établit à 6,6 %, à comparer à 5,9 % pour l'IPC. L'écart d'évolution entre les deux indices devrait toutefois se réduire à terme si les prix de l'énergie (davantage pondérés dans l'IPCH) se replient.

Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2022), projections Banque de France sur fond bleu.

Le scénario retenu pour la croissance française en 2022 est de 2,6%. Ce scénario étant bien entendu conditionné à plusieurs aléas, notamment une aggravation de la crise énergétique ou une dégradation de la situation sanitaire.

Si la Banque de France prévoit une croissance de 0,80% en 2023, elle n'exclut pas une possible récession à -0.50%, compte tenu de l'ampleur des incertitudes liées à la crise énergétique.

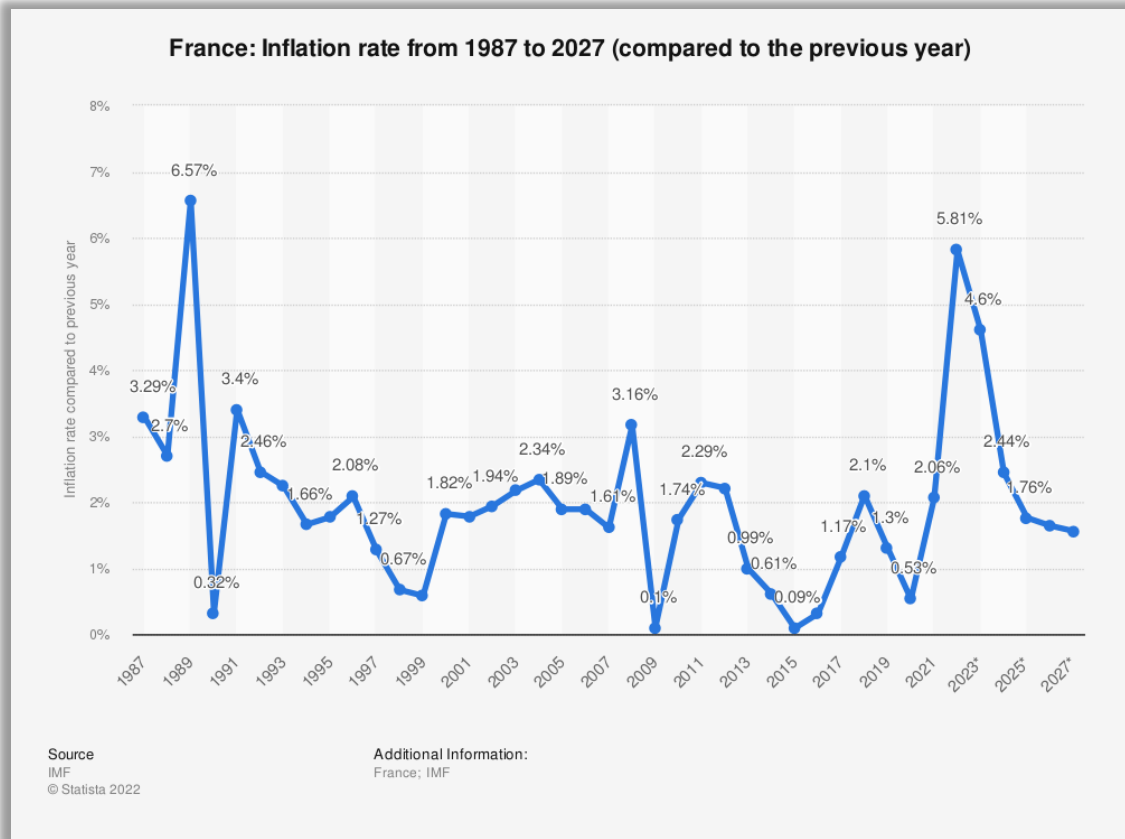


- **Le choc inflationniste frappe le pays**

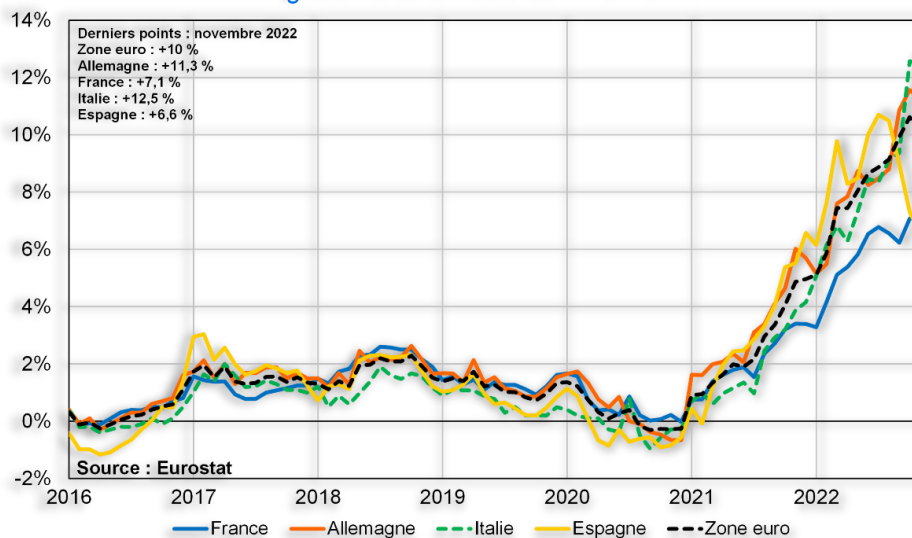
L'inflation que l'on observe actuellement est imputable pour la majeure partie à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine.

La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau en France depuis les années 1980 et la BCE prévoit un pic d'inflation fin 2022, début 2023.

L'inflation 2022 est estimée à 6.2% et la prévision pour 2023 inscrite au PLF 2023 est de 4.20%

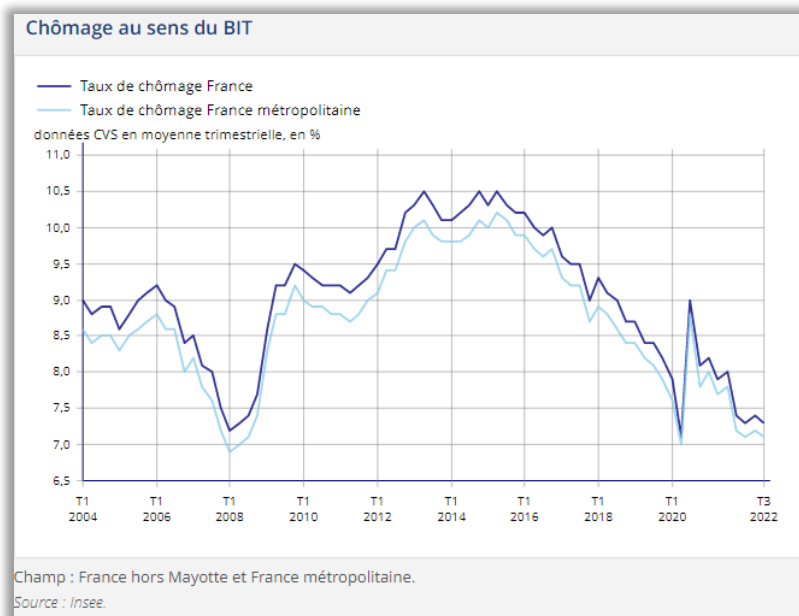


Inflation totale en zone euro par pays - glissements annuels de l'IPCH en % -

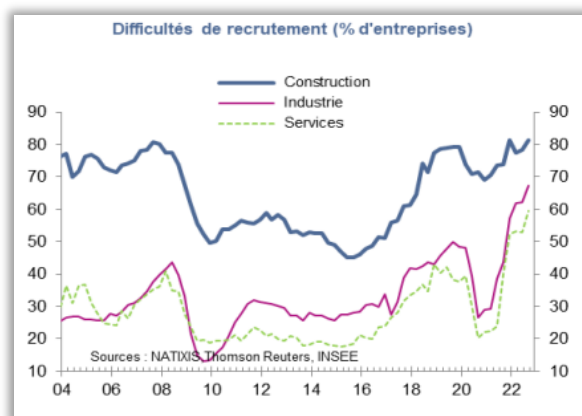


- **Un marché du travail du travail en tension**

Le taux de chômage en France est resté stable au 1^{er} semestre 2022 (7.2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.



Néanmoins, les entreprises françaises rencontrent des difficultés de recrutement depuis octobre 2022 à des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie.



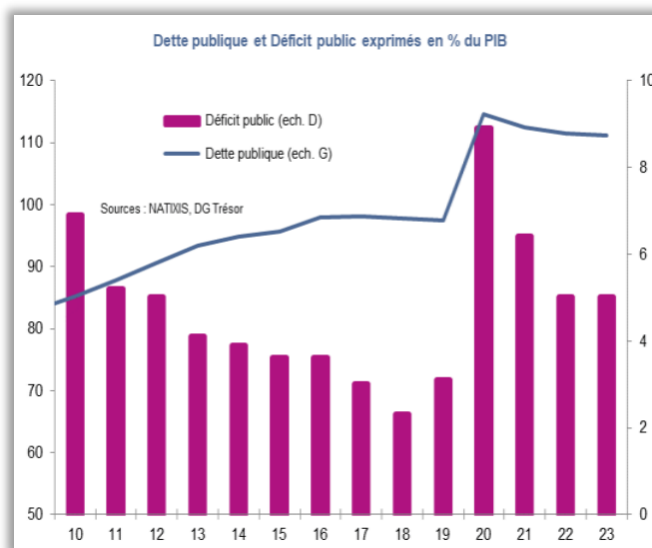
Mais des incertitudes existent

L'Insee anticipe [un ralentissement des créations d'emplois au quatrième trimestre](#), mais ne s'aventure pas au-delà pour ses prévisions. L'OFCE est encore plus pessimiste et s'attend à un recul de l'emploi de 52.000 sur les trois premiers mois de l'année 2023 et de 175.000 l'année prochaine. A l'inverse, le gouvernement table toujours sur un bon millésime 2023 (+115.000). Entre les deux, l'Unédic a retenu une hypothèse de stabilité (-6.000 postes fin décembre de l'année prochaine).

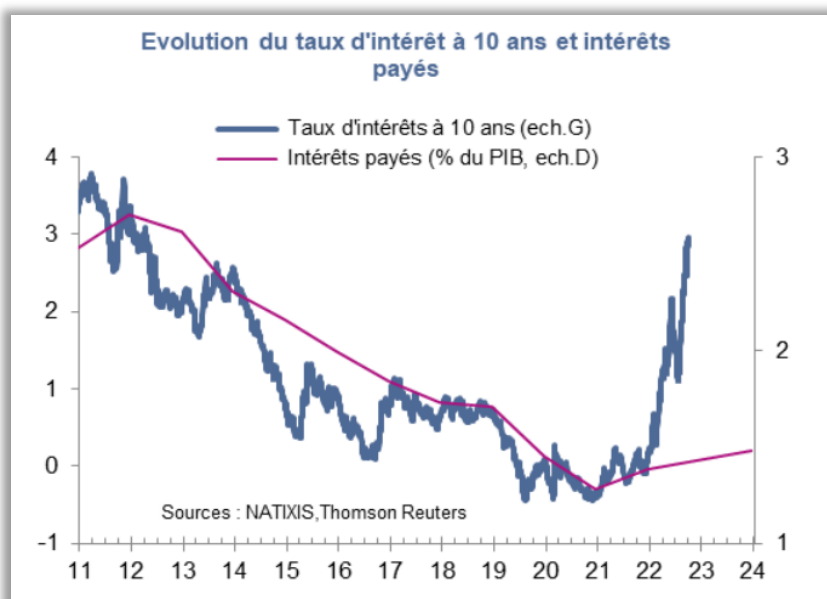
• **Le budget Public**

Après plusieurs années marquées par un budget expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire devrait diminuer en 2023. D’après le projet de Loi de Finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6.4% en 2021)

La dépense publique devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour atteindre 56,6 % du PIB et ce malgré les différentes mobilisations législatives pour protéger ménages, entreprises et collectivités, notamment des conséquences de l’augmentation des prix de l’énergie. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1.5% en volume des dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures d’urgences relatives aux conséquences économiques de la pandémie



Avec la montée des taux directeurs de la BCE et la mauvaise conjoncture économique, un risque pèse sur les finances publiques françaises. Le taux d’intérêts obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux qui n’ont pas été observé depuis 10 ans.



Contextualisation financière pour 2023

- **Contexte macro-économique**

Croissance France	1,0 %
Croissance Zone €	1,5 %
Inflation	4,2 %
- **Administrations publiques**

Croissance en volume de la dépense publique	-1,5 %
Déficit public (% du PIB)	5,0 %
Dette publique (% du PIB)	111,2 %
- **Collectivités locales**

Transferts financiers de l'État	107 782 millions €
dont concours financiers de l'État	53 270 millions €
dont DGF	26 798 millions €
- **Point d'indice de la fonction publique** 58,2004 € depuis le 1er juillet 2022



II - LE CONTEXTE FINANCIER POUR 2023

Alors que 3 textes sur les finances publiques sont à retenir pour les projections 2023, il convient de rappeler qu'à l'heure actuelle, le PLF 2023 est encore en cours de « discussion au Parlement. Au manque de lisibilité lié au calendrier, s'y ajoute un autre facteur imprévisible : l'usage du 49.3 par le Gouvernement d'Elisabeth BORNE.

A) **Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027**

Fin septembre le Gouvernement a déposé un nouveau projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) françaises pour la période 2023-2027. Il y projette, via un ralentissement de la croissance de la dépense publique, un retour d'ici 2027 du déficit public sous la barre européenne des 3% et un lent reflux de la dette publique.

❖ **Augmentation des concours financiers de l'Etat (article 13)**

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

(en Mds € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57

B) **Projet de Loi de finances (PLF) 2023 et loi de finances rectificatives pour 2022**

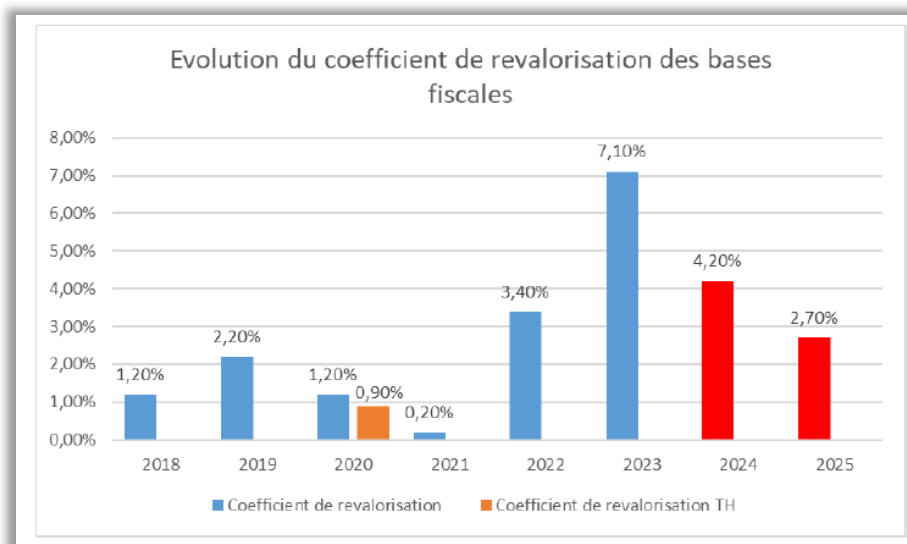
Le volet « recettes » du texte a été adopté sans vote à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 2022, suite au rejet des motions de censures, consécutives au recours à l'article 49.3 par la Première Ministre le 19 octobre.

Le 4 novembre 2022, l'Assemblée Nationale a adopté sans vote en 1ere lecture la seconde partie (dépenses) et l'ensemble du projet de budget pur 2023, après le rejet de la motion de censure consécutive à l'article 49.3 de la Constitution par la Première Ministre le 2 novembre.

❖ **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2023**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), et ce depuis 2018, les valeurs locatives cadastrales qui servent d'assiette au calcul des impôts fonciers sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'alors). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera en 2023 est de **+7,1%**. Il est estimé à +4,2% en 2024 et +2,7% en 2025.



❖ Le soutien à l'investissement des collectivités au travers de dotations.

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites, mais stabilisées, en 2023. Un montant de 2Mds€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

Le PLF 2023 met un terme à la DSIL exceptionnelle introduite en 2021 afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

	LF 2022	PLF 2023
FCTVA	6,5 Mds€	6,7 Mds€
DSIL	907 M€ <i>Dont 337M€ d'enveloppe exceptionnelle</i>	570 M€
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	8,8 Mds€	8,7 Mds €

❖ Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "**fonds vert**", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Fond augmenté de 500 millions € par adopté en 1ere lecture par l'Assemblée Nationale article 49.3

❖ **Mise ne place d'un filet de sécurité visant à maîtriser l'impact de l'inflation**

La Loi de Finances Rectificative n°1 pour 2022 du 16 août 2022 est principalement intervenue afin de sécuriser le financement des dispositifs visant à contenir la hausse des prix et leurs conséquences pour les ménages.

Une des mesures introduites dans cette loi concerne toutefois les communes et leurs groupements. Il s'agit du « filet de sécurité » qui a vocation à soutenir les collectivités les plus touchées notamment par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet dernier et la très forte hausse du coût de l'énergie. Pour les communes et groupements éligibles, cette dotation compensera pour moitié l'augmentation des dépenses liées à la revalorisation des salaires des fonctionnaires territoriaux avec la hausse du point d'indice (+3,5%) et 70% de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation

Principe

Pourquoi ?	Compenser une partie de la hausse des dépenses 2022 liée à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation.
Pour qui ?	Communes et EPCI
Quel périmètre ?	Budget principal + annexes + subventions DSP
Quand faire la demande ?	Avant le 30 Juin 2023. Ou avant le 15 novembre pour versement d'un acompte de 30% à 50% qui sera notifié avant le 15 décembre 2022
Auprès de qui ?	Préfet de département et directeur départemental des finances publiques
Quelle date de versement ?	Au plus tard le 31 Octobre 2023

Critères d'éligibilité (ils sont cumulatifs)**Mode de calcul**

La période inflationniste se prolonge en 2023 le dispositif est prolongé sur 2023 avec quelques ajustements.

❖ **Prorogation de la réduction des tarifs d'accise sur l'électricité.**

Plusieurs annonces faites cet automne et confirmées par le discours de Mme Borne en clôture du congrès des Maires le 24 novembre dernier ont présenté ce dispositif à destination de toutes les collectivités et établissements publics n'ayant pas d'activité concurrentielle ainsi que les PME non éligibles au bouclier tarifaire.

Concrètement, l'État prendra en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix. Initialement fixé à 385€/MWh, ce seuil a été abaissé à 180€/MWh. Appliqué directement par les fournisseurs d'énergie, l'amortisseur électricité consiste

donc en une réduction de prix prise en charge par l'Etat (l'Etat compensera directement les fournisseurs d'énergie).

Cette réduction s'élèvera à 50% du surcoût constaté entre un plancher de 180€/MWh et un plafond de 500€/MWh. Cette aide devrait représenter entre 20 et 25% de la facture d'électricité des collectivités concernées.

Dans le projet de loi de finances 2023, il est prévu une enveloppe de 3 milliards d'euros pour cet amortisseur qui fonctionnera du 1er janvier au 31 décembre 2023. Cette somme sera prise dans les recettes de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité).

Tableau d'aide unitaire perçue par un consommateur éligible à l'amortisseur (PME ou acteur public éligible), s'appliquant à l'intégralité de l'électricité consommée

Prix de l'énergie moyen contractualisé (Prix de l'électricité hors acheminement et taxes - €/MWh)	Prix de l'énergie moyen contractualisé (Prix de l'électricité hors acheminement et taxes - €/kWh)	Montant unitaire d'aide perçue (€/MWh) qui vient diminuer le prix de l'énergie moyen contractualisé	Montant unitaire d'aide perçue (€/kWh) qui vient diminuer le prix de l'énergie moyen contractualisé
100	0,1	0	0
150	0,15	0	0
200	0,2	10	0,01
250	0,25	35	0,035
300	0,3	60	0,06
350	0,35	85	0,085
400	0,4	110	0,11
450	0,45	135	0,135
500	0,5	160	0,16
550	0,55	160	0,16
>550	>0,55	160	0,16

Source : *ministères de l'Economie et de la Transition énergétique*

III - Orientations Budgétaires de la Ville de Foulayronnes

A) FONCTIONNEMENT : des recettes optimisées, des dépenses maîtrisées

- 1) **Les recettes de fonctionnement et les paramètres proposés : une progression satisfaisante (hors recettes exceptionnelles) en moyenne annuelle de 2.89 % sans augmentation des impôts communaux**

Les services municipaux ont pris le chemin d'une optimisation permanente des recettes municipales notamment les subventions.

❖ **La fiscalité : poursuite du gel des taux des impôts communaux**

Depuis 9 ans, la ville de Foulayronnes maintient les taux communaux sans augmentation. Pour rappel les taux sont les suivants :

	Taux à Foulayronnes en 2021
Taxe foncier bâti	25,70 %
Taxe foncier non bâti	94,13 %

Pour la taxe d'habitation et compte tenu de sa réforme prévoyant sa suppression progressive en 2023 et la compensation par l'Etat sur la base de la recette recouvrée en 2017, le montant de cette dernière a été maintenu à l'identique sur le mandat

Pour les taxes foncières « bâti » et « non bâti », le Parlement a choisi d'augmenter l'assiette de 7.1% dans la Loi de finances 2023.

Pour les années à suivre de 2024 à 2026, il est proposé de projeter l'évolution raisonnable de ces bases à + 4.2 % en 2024, +2.7% en 2025, eu égard à la prospective d'inflation estimée par les experts. En effet depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, à savoir un relèvement des bases légales fondé sur le taux d'inflation constaté.

Les compensations d'exonération des taxes foncières quant à elles, sont calculées sur la base de 1.5 % par an, ce qui semble raisonnable au regard des comptes administratifs précédents.

❖ **Les concours de l'Etat : stables sur base 2017**

Conformément à la loi l'ayant réformée, le montant de la DGF est maintenu sur la base de sa valeur 2017, en valeur absolue de l'ordre de 760 0000 € qui sera reconduit de 2023 à 2026 avec toutefois une Dotation de Solidarité Urbaine en probable augmentation pour Foulayronnes estimée à 1.5% en moyenne par an.

❖ **Autres compensations : stables sur base 2020**

Il est raisonnable de penser que les dotations versées par d'autres organismes, notamment la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) seront maintenues à un niveau identique à l'exercice précédent.

❖ **Les produits des services : progression raisonnable en deçà de l'inflation**

Il est proposé une évolution sur ce poste de 0.5% pour la période 2023 à 2026 inférieure à l'inflation prévisionnelle.

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Var. ann. moyenne
Atténuations de charges (Chap O13)	35 600	35 600	35 600	35 600	35 600	
Produits des services, domaine et ventes diverses (Chap 70)	343 000	344 715	346 439	348 171	349 912	
Impôts et taxes (chap 73)	3 055 550	3 256 020	3 379 942	3 463 283	3 548 846	
Dotations, subventions et participations (chap 74)	1 395 754	1 409 712	1 423 809	1 438 047	1 452 427	
Autres produits de gestion courante (Chap 75)	65 656	66 313	66 976	67 645	68 322	
Produits financiers (chap 76)	3	10	10	10	10	
Produits exceptionnels (Chap 77) hors 775	740 750	20 000	20 000	20 000	20 000	
Total recettes réelles fonct.	5 636 313	5 132 369	5 272 775	5 372 756	5 475 117	0,50%
Total recettes réelles fonct. Hors recettes excep	4 895 563	5 112 369	5 252 775	5 352 756	5 455 117	2,89%

Soit une progression projetée des recettes de fonctionnement de +2.89 % en moyenne annuelle

2) **Les dépenses de fonctionnement et les paramètres proposés : Poursuite de la maîtrise avec une variation annuelle de +1.57 %**❖ **Les charges à caractère général : +2% par an en deçà de l'inflation prévisionnelle**

Il est proposé, à partir d'une moyenne constatée des trois derniers exercices, de poursuivre cet effort de maîtrise en pratiquant une hausse limitée à 2 %, soit en deçà des prévisions de la hausse de l'inflation de la BCE.

❖ **Les charges de personnel :- Stabilisation financière et soutien aux agents communaux**

Foulayronnes est une ville où il fait bon vivre et où les personnels sont fidélisés dans leur activité. Par suite, lorsqu'un agent y travaille, il y reste souvent jusqu'à la retraite. Avec les mécanismes de GPEEC et d'évolution normale de carrière, les agents sont expérimentés avec des salaires

périodiquement valorisés et un réel épanouissement professionnel. L'année 2022 fût également une année de départs à la retraite avec des remplacements progressifs permettant une progression maîtrisée de la masse salariale à 2% annuel.

❖ **Autres charges de gestion courante : une progression raisonnable de 2% par an**

Le chapitre 65 se situe à un niveau de charges annuelles estimées à 500 000 €. Il est proposé de fixer la progression moyenne annuelle à 2% en corrélation avec l'évolution projetée des charges courantes (011) et donc légèrement en deçà de l'inflation.

❖ **Les charges financières / des intérêts en baisse eu égard à la dette renégociée : Une capacité d'emprunt augmentée**

Les charges financières projetées (intérêts de la dette) tiennent compte du remboursement de la dette actuelle après sa renégociation délibérée le 1er juillet 2020, majorées de la projection de la dette nouvelle à contracter pour assurer le besoin de financement des nouveaux investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune au regard de son contrat municipal (cf. ci-après projection recettes et dépenses d'investissement)

Exprimé en €						
Description	2022	2023	2024	2025	2026	Var. ann. moyenne
Charges à caractère général (011)	1 385 000	1 412 700	1 440 954	1 469 773	1 499 169	1,60%
Charges de pers. et frais assimilés (012)	2 223 722	2 300 000	2 346 000	2 392 920	2 440 778	1,88%
Attén. de produits (014)	148 400	156 750	156 750	156 750	156 750	1,10%
Autres charges de gestion courante (65)	614 000	626 280	638 806	651 582	664 613	1,60%
Charges financières (66)	51 500	37 244	30 784	27 465	24 177	-14,04%
Charges exception. (67)	18 000	18 360	18 727	19 102	19 484	1,60%
Dépenses imprévues (022)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0,00%
Dotation aux amortissements (042)	205 961	250 000	250 000	250 000	250 000	3,95%
Total dépenses réelles de fonct.	4 490 622	4 601 334	4 682 021	4 767 592	4 854 971	1,57%
Total dépenses réelles de fonct. Hors charges except.	4 472 622	4 582 974	4 663 294	4 748 490	4 835 487	1,57%

Soit une progression projetée des dépenses de fonctionnement de + 1.57 % en moyenne annuelle

COMMENTAIRE GENERAL SUR LA PROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Tout a été entrepris pour éviter un effet ciseau où la progression des dépenses viendrait croiser une hausse plus faible des recettes

En effet il est à noter que dans cette prospective budgétaire de 2023 à 2026, les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) augmentent en moyenne annuelle de 0.49% quand les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) progressent elles, en moyenne annuelle de 2.89%, au bénéfice du maintien de l'épargne de gestion de la commune durant cette période de crise que connaît le pays.

Cette situation semble raisonnablement possible dans la mesure où :

- La masse salariale est stabilisée grâce à un rajeunissement des effectifs sans compromettre la prise en compte d'un Glissement Vieillesse Technicité prévu à hauteur annuelle de 2% ni la qualité des services rendus aux administrés,
- la performance de la fiscalité est prévue par l'effet de croissance des bases légales - sans augmentation bien sûr et ce depuis maintenant 8 années des taux des impôts locaux - à hauteur exceptionnelle en 2023 de 7.1% sur le TFB et le TFNB par décision gouvernementale puis par prudence de 2024 à 2026 à eu égard à une inflation fort probable à un niveau de l'ordre de +4.2% et 2.7% (Pour information, le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 10,6% en octobre **2022**, contre 9,9% en septembre. Un an auparavant, il était de 4,1%. Eurostat, 17 novembre **2022**).

Par suite la capacité d'autofinancement de la commune (CAF) est raisonnablement projetée en amélioration

FOULAYRONNES : BUDGET PRINCIPAL	CA 2022 prévisionnel	2023	2024	2025	2026
Recettes Réelles de gestion en K€	4 895 563	5 112 369	5 252 775	5 352 756	5 455 117
Dépenses Réelles de gestion en K€	4 439 122	4 564 090	4 651 237	4 740 127	4 830 794
Epargne de gestion en K€	456 441	548 279	601 538	612 629	624 323
Epargne de gestion/RRF en %	9	11	11	11	11
Frais financiers en K€	51 500	37 244	30 784	27 465	24 177
Epargne brute en K€	404 941	511 035	570 754	585 164	600 146
Epargne brute /RRF en %	8,3	10,0	10,9	10,9	11,0
Emprunt en K€	300 000	0	0	0	0
Remboursement dette en capital	228 514	242 321	244 582	246 866	249 174
Epargne nette	176 427	268 714	326 172	338 298	350 972
Encours de dette au 31/12	3 144 899	2 902 578	2 657 996	2 411 129	2 161 955
Encours de dette au 31/12/Epargne brute (en années)	7,77	5,68	4,66	4,12	3,60

B) INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT MUNICIPAL 2020-2026

1) Dépenses d'investissement : Préserver le patrimoine communal et poursuivre le contrat municipal : Réalisation du projet phare du mandat

La prospective d'investissement a été établie en distinguant les travaux et équipements de préservation du patrimoine communal (bâtiments, matériels, ...) des investissements de projets s'inscrivant au titre du Plan Pluriannuel d'investissement dans les engagements de notre contrat municipal.

Après la réalisation et l'ouverture effective du Pôle de santé pluridisciplinaire, la poursuite dynamique de la réalisation du Plan Pluri annuel d'investissement se concrétisera notamment avec :

- La construction d'un pôle petite enfance
- La poursuite de la sécurisation et modernisation des écoles
- L'achèvement des programmes d'AD'AP d'accessibilité de la commune pour les personnes à mobilité réduite
- La poursuite de l'aménagement du site de Flottis...

DEPENSES en €					
	INVESTISSEMENTS	2023	2024	2025	2026
Opération 100	Investissements courants (PAI)	248 000	120 046	122 448	124 898
Opération 108	Sécurisation école	61 716			
Opération 113	Pôle de santé pluridisciplinaire	90 000			
Opération 115	Aménagement Flottis	20 000	20 000		
Opération 116	Pôle Petite enfance	280 000	280 000		
Opération 117	Rénovation écoles et trx	100 000	175 000		
Opération 118	Maison commune Agen habitat	98 000			
Opération 119	Programme logements sociaux agen habitat	8 000			
Opération 120	Programme Domofrance 33 logements à rénover			33 000	33 000
Opération 121	Ad'Ap tranche 2	90 000	3 000		
Opération 122	Ad'Ap tranche 3		50 000	10 000	
TOTAL PROGRAMMES		995 716	648 046	165 448	157 898
Dépenses non affectées		805 023	244 582	246 866	249 174
Déficit 2022 reporté		562 702			
Annuité en capital		242 321	244 582	246 866	249 174
TOTAL DEPENSES PROGRAMMES		1 800 739	892 628	412 314	407 072

2) Les recettes d'investissement : maximaliser les subventions externes possibles

RECETTES en €					
	INVESTISSEMENTS	2023	2024	2025	2026
DETR / DSIL		128 644	128 644	0	0
Pôle petite enfance		57 500	57 500		
Ecole maternelle		50 000	50 000		
Ad'AP		21 144	21 144		
ETAT		5 000	0	0	0
Dotation installation état civil		5 000			
FST		204 000	179 000	40 000	40 000
PAI		40 000	40 000	40 000	40 000
Pôle petite enfance		64 000	64 000		
Ecole maternelle		50 000	50 000		
Ad'AP		50 000	25 000		
CAF		88 500	88 500	0	0
Pôle petite enfance		88 500	88 500		
TOTAL SUBVENTIONS PROGRAMMES		426 144	396 144	40 000	40 000
Recettes non affectées		1 695 394	632 730	429 265	345 598
FCTVA		280 000	172 730	149 265	65 598
Cession halte garderie			180 000		
Taxe aménagement		30 000	30 000	30 000	30 000
Dotation aux amortissements		250 000	250 000	250 000	250 000
Virement section fonct BP 2023		1 135 394			
Emprunt			0	0	0
TOTAL SUBVENTIONS		2 121 538	1 028 874	469 265	385 598

3) Capacité de financement : Une commune capable d'investir

Reste à financer					
	INVESTISSEMENTS	2023	2024	2025	2026
	Besoin de financement	320 799	136 246	56 951	-21 474
	Réserve de financement sans emprunter	449 856	586 102	643 053	621 579

4) Une gestion financière saine : une capacité de désendettement

Capacité de désendettement					
	2022	2023	2024	2025	2026
Commune	7.77 ans	4.88 ans	3.75 ans	3.09 ans	2.54 ans
Dettes par habitant					
Commune	560 €	509 €	462 €	419 €	376 €
Strate en 2021	775 €				